

## Charte relationnelle du Collectif Habitat Pluriel

L'objectif de ce document est de proposer un cadre de sécurité pour chaque membre du collectif afin de mieux servir l'organisation. Il favorise l'émergence de la sagesse du «Nous», l'élévation de nos consciences au service de l'intelligence collective. Il s'agit ici de s'engager à tendre au maximum vers ce qui est proposé.

### Chapitre 1 : Cadre de confiance

**Bienveillance** : Cultiver la bienveillance pour soi, pour l'autre, pour le collectif.

**Souveraineté individuelle** : Chacun·e est responsable de ses actes, de ses mots, de ses émotions. Chacun·e choisit en conscience ce qu'il ou elle souhaite partager, taire, demander ou proposer.

**Respect** : Chacun·e a son point de vue. Le collectif est riche de sa diversité.

**Parole – Écoute** : Chacun·e s'exprime à tour de rôle sans couper la parole.

**Confidentialité** : Engagement à respecter la confidentialité des situations, sujets, problématiques exposées dans les différents espaces de rencontre.

**Élection** : Nous privilégions l'élection sans candidat·e.

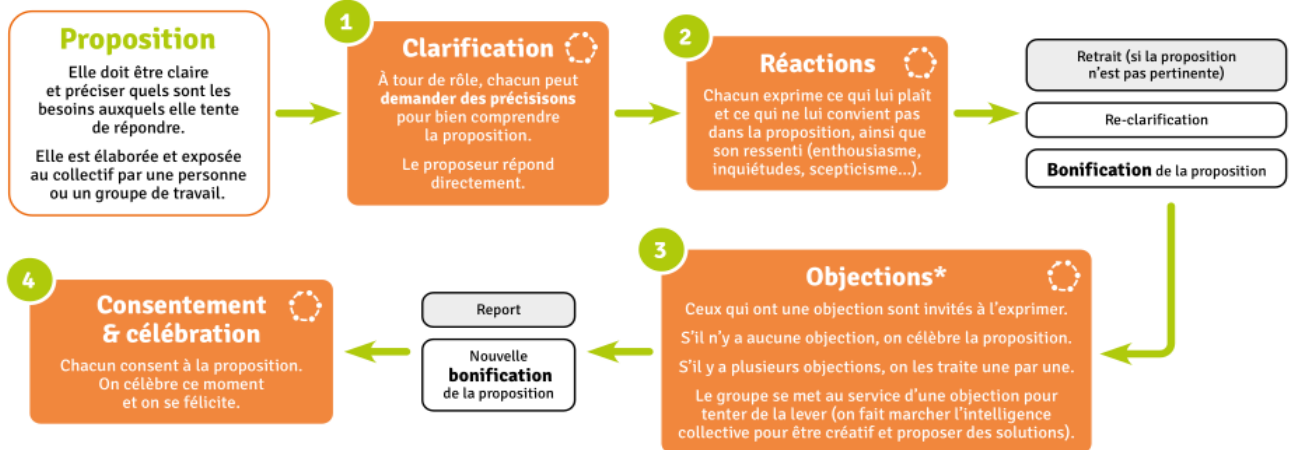
**Prise de décisions** : Le collectif prend ses décisions au consentement :

# Prendre des décisions collectives

## La prise de décision au consentement



« Autre outil indispensable à notre fonctionnement, un mode de décision permettant de stimuler notre intelligence collective. Pour cela, nous nous sommes formés à la **prise de décision au consentement**. Ce mode de décision permet de prendre en compte les contributions de chacun.e pour faire avancer le projet. Tout le monde est pris en considération, ce qui renforce le sentiment d'appartenance et permet d'éviter les conflits d'égos. Voilà comment cela fonctionne. »



\* Une objection n'est pas une préférence, ni une autre proposition.  
C'est ce que je considère être une limite pour moi ou pour la mise en œuvre du projet. Elle doit être claire, raisonnable et argumentée.  
C'est un cadeau pour le groupe qui va permettre d'aller plus loin.



17

### Et rappelons-nous :

Ici personne n'a raison, chacun.e a son point de vue.  
Ici nous n'avons pas d'autre adversaire que nous-mêmes.  
Notre égo se cache toujours là où on ne le voit pas.

### Déroulé de l'ouverture de la rencontre :

Lorsque tout le monde est assis en cercle :

Nous allumons la bougie.

Nous prenons un temps pour un retour à soi.

Nous donnons notre météo de l'instant présent en début et fin de rencontre.

Nous nous rappelons les 5 accords Toltèque.

Se désignent les personnes responsables du temps, de la parole, de la conduite de la rencontre, de la prise de notes et, si nécessaire, une personne responsable du bien être de chaque participant.e.

Le cercle de parole est l'un des outils privilégiés par le collectif.

## Chapitre 2 : Entrée d'une personne dans le le collectif

Le processus d'entrée expliqué ci-dessous est un garde-fou, à la fois pour la personne qui arrive et pour le collectif, de pouvoir prendre le temps de se connaître sans se sentir

immédiatement engagé·e. Il vise à permettre aux personnes de prendre le temps de la rencontre.

Ce processus sera expliqué oralement à chaque nouvelle personne qui fera la demande de rejoindre le collectif. Après la première rencontre, si la personne désire poursuivre, ce document lui sera remis.

Pour entrer dans le collectif, la personne doit venir assister à une rencontre ouverte aux « curieux, curieuses ».

Si, à l'issue de cette première rencontre, la personne souhaite poursuivre, elle peut le faire selon le processus suivant :

Temps de réflexion/de participation de 4 rencontres journée ou week-end minimum. Cette période de réflexion vaut à la fois pour la personne accueillie et pour le collectif. Pendant cette période, la personne accueillie est en situation d'écoute pendant les deux premières rencontres et en possibilité d'intervenir, sans interaction sur les décisions, pendant les deux rencontres suivantes.

Possibilité pour la personne de quitter le processus avant les 4 rencontres en partageant sa décision avec le collectif lors d'une rencontre.

A l'issue de cette période :

- La personne exprime son positionnement vis à vis du collectif
- Le collectif, qui se sera concerté en amont, exprime son positionnement vis à vis de la personne ( approbation, refus ou demande de plus de temps)

### **Parrainage de la personne accueillie au cours de ce processus :**

Pendant la période de réflexion, la personne accueillie sera parrainée par un membre du collectif tiré au sort. La personne accueillie peut se tourner vers son parrain ou sa marraine si le besoin est ressenti. Le rôle du parrain ou de la marraine étant :

- D'être un interlocuteur, une interlocutrice privilégié·e.
- D'être la personne à qui poser les questions en dehors des rencontres.
- D'être la personne à qui se confier.
- D'être en écoute, de recevoir la parole et le sentiment de la personne et la transmettre au collectif.

A l'issue de ce temps de réflexion, s'il est collectivement décidé que la personne entre dans le collectif, une célébration est réalisée. Le parrain ou la marraine propose la forme de la célébration. Ce moment se termine par :

- L'approbation et la signature de la charte relationnelle.
- L'approbation des statuts de l'association et de la SAS coopérative.
- Le versement de la cotisation d'adhésion à l'association.

Parrainage définitif : le parrain ou la marraine conserve son rôle auprès de la personne accueillie à l'issue de ce processus d'entrée.

Lorsqu'un logement est vacant, s'il n'y a personne en liste d'attente, le groupe peut rechercher de nouveaux membres pour rejoindre la catégorie des habitant·e·s. Ces nouveaux membres devront suivre ce même processus d'entrée et le choix de nouveaux ou nouvelles habitant·e·s sera fait au moment venu par le groupe d'habitant·e·s déjà en place

### Chapitre 3 – Sortie d'une personne du collectif

Quelque soit le motif, toute personne peut quitter le collectif à condition d'avoir partagé avec elle sa décision lors d'une rencontre, afin que le collectif célèbre ce départ.

Le collectif peut exiger le départ d'une personne pour les raisons suivantes :

- Non respect de la charte fondatrice d'Habitat Pluriel
- Non respect de la présente charte relationnelle
- Absence prolongée non justifiée des rencontres
- Préjudice aux intérêts moraux et financiers du collectif
- Non renouvellement de la cotisation

### Chapitre 4 – Les cercles :

Dans les espaces de cercles, selon les 6 principes de JF.Noubel, je m'engage à

- Prendre une respiration avant de parler.
- Parler au centre plutôt qu'à un « JE ».
- Offrir sa parole plutôt que prendre la parole.
- Écouter le centre.
- Parler de son expérience directe : s'exprimer en disant « je » plutôt que « on ».
- Adopter une expression concise : pour gagner en clarté, en légèreté et en gestion du temps, chacun·e peut se référer à une parole déjà exprimée en évitant de répéter les propos.
- Finir de parler et le signifier, par exemple avec « j'ai dit » ou un terme à la convenance indiquant que la parole est à nouveau disponible.
- Ne pas poser de questions inductives.
- Quiconque peut inviter le silence.

Le cercle de restauration.

Le Cercle Restauratif est un processus collectif qui a pour but de **restaurer le lien** entre des personnes en conflit. Il s'appuie sur le **soutien et la responsabilité du collectif**. Cet outil fait partie d'un système plus large de justice non punitive, fondé par **Dominic Barter**.

Il s'agit d'un dispositif reposant sur la reformulation rassemblant l'ensemble des parties prenantes du conflit basé sur le principe que chaque membre du groupe a une part de responsabilité lorsqu'un conflit émerge – dans le faire ou le laisser faire. Les différents temps du cercle restauratifs visent à améliorer la compréhension mutuelle, l'auto-responsabilité et à aller collectivement vers un plan d'actions pour sortir de la situation vécue difficilement.

**Nous nous engageons, avec le collectif Habitat Pluriel, à participer à des formations autour de la gouvernance et notamment du cercle de restauration.**

*Ce document a vocation à évoluer.*

NB : Source du document sur la prise de décision au consentement : [https://www.habitatparticipatif-france.fr/files/GuideDeLHabitatParticipatifRegain\\_bf\\_fichier1\\_guide-elus-citoyen-groupes.pdf](https://www.habitatparticipatif-france.fr/files/GuideDeLHabitatParticipatifRegain_bf_fichier1_guide-elus-citoyen-groupes.pdf)